Image not found or type unknown

Divorce à l'amiable nouvelles lois

Par **Ogdj**, le **05/07/2016** à **12:33**

Bonjour

J'ai entendu dire qu'une loi pour divorce à l'amiable est sortie est qu'on est plus besoin de passer devant le juge maintenant juste le notaire suffit ?

Est elle passé ?

Merci pour vos informations

Par **Visiteur**, le **05/07/2016** à **15:56**

Bonjour,
D'après le texte, « les époux peuvent consentir mutuellement à leur divorce par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire ».
Mais ce projet de loi, adopté en première lecture par le Sénat le 5 novembre 2015, doit être débattu à l'Assemblée nationale à partir du 17 mai 2016. Donc le juge est toujours obligatoire encore aujourd'hui.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés